

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021



PRÉAMBULE

La loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992 a rendu obligatoire, pour les communes de 3 500 habitants et plus la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

Le DOB constitue une étape importante et obligatoire dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales. Il a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pourvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République – loi NOTRé – a voulu accentuer l'information des élus en renforçant les obligations relatives à l'élaboration et à la présentation des budgets locaux. Le DOB doit désormais s'effectuer sur la base d'un rapport portant sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette (CGCT, art. L. 2312-1, L. 3312-1, L. 5211-36 et L. 5622-3). Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) doit contenir les éléments permettant de :

- Présenter le contexte dans lequel la collectivité va évoluer au cours de l'exercice
- Informer sur la situation financière de la collectivité
- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité et donner aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité.

Ainsi, si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le rapport d'orientation budgétaire en constitue la première étape et doit comporter les éléments suivants :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre ;
- ➤ La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- Des informations relatives à la structure et à la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de l'encours de dette visé pour l'exercice.

Le DOB n'a aucun caractère décisionnel; l'assemblée délibérante doit néanmoins prendre acte de la tenue du débat par une délibération spécifique. Par ailleurs, le Rapport d'Orientation Budgétaire est transmis par la commune au président de l'EPCI à fiscalité propre dont elle est membre et doit faire l'objet d'une publication sur le site de la ville.

1 - ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

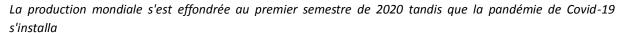
Le débat d'orientation budgétaire et l'examen du rapport qui en est le support, se déroulent dans un contexte de crise économique mondiale, provoquée par l'épidémie de covid-19. Cette crise représente un choc inédit pour les finances publiques, avec des conséquences sur plusieurs années et de grandes incertitudes économiques et budgétaires.

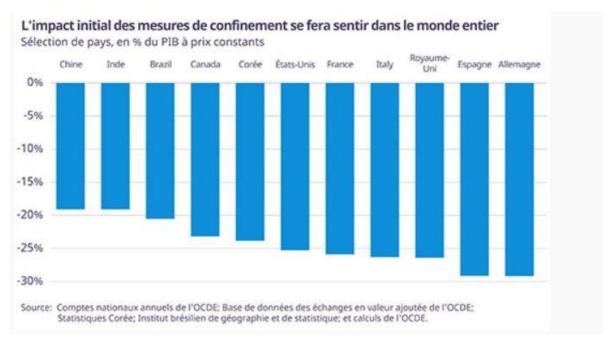
1.1. L'économie mondiale face à la pandémie Covid-19

Un choc historique aux conséquences incertaines

La pandémie de la Covid-19 et les mesures prises pour limiter sa propagation provoquent un choc récessif de grande ampleur et sans précédent dans l'histoire récente. La réponse à la crise sanitaire par le confinement de la population dans de nombreux pays a fortement réduit l'activité économique et entrainé une baisse significative du PIB pour les grandes économies mondiales.

Apparu d'abord en Chine, le choc se diffuse aussi à l'économie mondiale par l'intermédiaire du commerce international et des chaînes de valeurs mondiales. Les difficultés d'approvisionnement apparues avec la crise sanitaire ont révélé la fragilité de ces chaînes de valeur et la dépendance de nombreux secteurs de l'économie nationale à l'égard des intrants chinois.





Les mécanismes contraires du rebond post-confinement et des effets retards de la crise

La sortie du confinement au printemps 2020, même en ordre dispersé, a entraîné partout un net rebond de l'activité. C'est maintenant la durée et l'ampleur de ce rebond qui posent question, d'autant que l'incertitude entourant la pandémie de Covid-19 reste forte.

Des signes d'essoufflement apparaissent alors que les effets négatifs du choc initial de la crise sanitaire sur les entreprises et in fine sur l'économie n'ont pas encore donné leur pleine mesure.

Avec la levée du confinement, deux mécanismes contraires sont à l'œuvre. A très court terme, le retour au travail et le déblocage de l'épargne forcée des ménages provoquent un rebond qui, aux Etats-Unis et en zone euro, est plus marqué pour la consommation que la production, à l'inverse de la Chine.

Plus long à produire ses effets et plus durable, le second mécanisme résulte de l'impératif pour les entreprises d'assurer leur survie suite au choc de la crise sur leur bilan et alors que l'incertitude perdure, avec à la clé une baisse de l'investissement et une compression des coûts, des effectifs notamment.

Un contexte économique structurellement déprimé malgré des taux de croissance élevés en 2021

Pour l'ensemble des pays hors OCDE, y compris la Chine, la croissance serait de 8,7% en 2021 après un recul de 3,6% en 2020. La Chine retrouverait une croissance du PIB de 7,9% en 2021, après 0,9% en2020. Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, la croissance serait de 4,7% en 2021 après -5,9% en 2020. En France, au recul du PIB de 9,0% en 2020 succèderait une croissance annuelle de 7,1% en 2021. Partout, la croissance cumulée sur 2020 et 2021 resterait sensiblement au-dessous de ses tendances antérieures. Cet écart ne serait pas comblé à l'horizon des perspectives à moyen terme.

Puissance et limites des soutiens publics

Face à la crise les soutiens publics sont inédits ce qui pose la question de leurs limites. Les banques centrales sont déjà confrontées au rendement décroissant des politiques monétaires et il est difficile de savoir jusqu'où elles pourront prendre en charge l'envolée des déficits publics faute de références passées comparables.

Des perspectives économiques qui s'améliorent avec le déploiement de la vaccination

Avec le déploiement de la vaccination contre le virus COVID-19 et l'adoption récente d'un vaste plan de relance par le sénat américain, l'OCDE a récemment revu à la hausse ses prévisions de croissance. L'économie mondiale devrait rebondir de 5,6% cette année et croître de 4% l'an prochain, estime désormais l'OCDE, qui prévoyait en décembre une croissance de 4,2% pour 2021 et de 3,7% pour 2022.Le PIB mondial retrouverait le niveau pré-pandémique vers le milieu de l'année 2021, mais avec de larges divergences entre les pays.

Pour la **zone euro**, la croissance économique est attendue à 3,9% en 2021 (contre une précédente prévision de 3,6%) puis à 3,8% en 2022 (+3,3% précédemment).

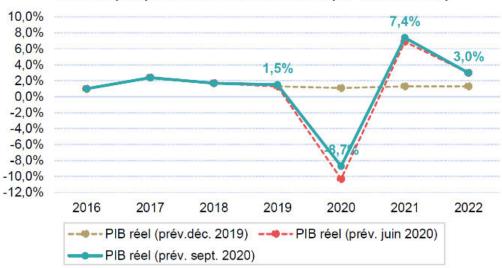
Cependant, l'OCDE n'écarte pas des scénarios moins favorables. Des risques subsistent notamment sur le rythme du déploiement de la vaccination, sur l'évolution des restrictions sanitaires et sur les effets des nouveaux variants du virus.

1.2. La croissance nationale

Sources : note de conjecture INSEE décembre 2020 ; projections macroéconomiques Banque de Fran ce décembre 2020

La croissance de la France en 2019 (moyenne annuelle) était de 1,5%. Dans les prévisions de décembre 2019, la Banque de France prévoyait une croissance de 1,1% en 2020. La crise sanitaire a balayé ces prévisions, amenant à repenser ses scénarios face à des chocs sans précédent sur les activités dans le pays.

France (PIB): révisions successives (en % sur un an)



Source : Banque de France

Une récession massive en 2020

Le caractère massif de l'impact macroéconomique de la crise sanitaire s'est confirmé, malgré la reprise de l'activité économique à la fin de la première période de confinement, de juin à septembre 2020. L'économie française a subi au 4^{ème} trimestre 2020 un nouveau choc négatif, lié à la reprise de l'épidémie et aux mesures sanitaires.

Le deuxième confinement, allégé fin novembre avec la réouverture des commerces, a un impact significatif mais beaucoup moins fort que celui du printemps. Dans ses projections macroéconomiques pour la France publiées le 14 décembre dernier, la Banque de France anticipe une contraction du PIB français de l'ordre de -9,5% sur l'ensemble de l'année 2020, par rapport à 2019. La récession de 2020 serait de très loin la plus importante observée en temps de paix, depuis 1945.

De forts contrastes sectoriels sont à souligner dans la crise actuelle, les pertes d'activité étant largement conditionnées au degré d'exposition de chaque secteur aux mesures d'endiguement sanitaire. Ainsi, le recul de 9 points du PIB sur l'année est surtout un recul des services marchands, en particulier des transports, de l'hébergement-restauration, du commerce et des services aux ménages. Les activités culturelles sont également très affectées par les effets de la crise sanitaire. La construction, l'industrie et les autres services ont surtout été pénalisés par le premier confinement.

Le « rebond » de la consommation au 3ème trimestre n'a néanmoins pas entraîné un redressement comparable de la production industrielle. Au total, selon l'INSEE, la consommation des ménages reculerait de 7% en moyenne sur l'année 2020.L'investissement des entreprises est en net repli en 2020 (-10%).

Un rebond de l'activité économique anticipé en 2021

Les prévisions pour 2021 sont marquées par de forts aléas. Début 2021, l'activité économique est pénalisée par une consommation des ménages encore contrainte. Dans le scénario central présenté par la Banque de France, l'hypothèse est que l'épidémie ne cesserait pas immédiatement et que le déploiement généralisé de vaccins ne serait pleinement effectif que vers fin 2021. Dans ces conditions, le niveau d'activité de fin 2019 ne serait retrouvé que mi-2022 et le rattrapage s'étalerait sur 2021 et 2022, avec une croissance du PIB autour de 5% sur chacune de ces deux années. En 2023, la croissance serait encore un peu supérieure à 2%. L'incertitude autour de ce scénario central est néanmoins forte.

Dans la Loi de Finances pour 2021, le Gouvernement table sur un rebond de 6% en 2021, sous l'effet du plan de relance (1,5point de PIB), les prévisions macroéconomiques ayant été ajustées à plusieurs reprises au cours de la discussion budgétaire.

La contraction de l'activité génère une détérioration de la situation du marché du travail.

Le premier semestre 2020 a été marqué par une forte baisse de l'emploi (-3%). Néanmoins, cette baisse reste contenue au regard du choc d'activité et, grâce au dispositif de chômage partiel, l'emploi baisserait beaucoup moins que l'activité en 2020. L'INSEE anticipe ainsi qu'au niveau national, 700 000 emplois seraient détruits au total entre le quatrième trimestre 2019 et le quatrième trimestre 2020, soit 2,3% du niveau d'avant-crise.

Dans ses projections macroéconomiques de décembre 2020, la Banque de France anticipe un point haut du taux de chômage à 10,9% au premier trimestre 2021, avant de diminuer progressivement pour atteindre 9,1% à la fin de l'année2022. Dans ses dernières prévisions sur l'emploi, l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) s'attend également à une situation très difficile en 2021 pour le marché du travail, contrairement aux prévisions plus confiantes du Gouvernement. Cela s'expliquerait par la fin du dispositif de chômage partiel, la forte réduction de la rétention de maind'œuvre, l'effet des faillites d'entreprises décalées en 2021. En effet, à l'automne 2020, les défaillances d'entreprises ont chuté de près de 40% au niveau national par rapport à l'automne 2019, malgré la violence de la crise. Les aides publiques et les mesures prises par l'Urssaf expliquent cette baisse. Mais les défaillances devraient être décalées à 2021.

La projection du taux de chômage reste toutefois incertaine du fait de comportements d'activité difficiles à prévoir dans le contexte actuel.

La France connaît donc une récession sans précédent dans son intensité, qui ne pourra être effacée qu'au prix d'un effort public conséquent et soutenu. Les conséquences de cette crise historiquement exceptionnelle sont d'une ampleur majeure et d'une gravité qu'il est difficile, encore aujourd'hui, de circonscrire avec précision et exhaustivité. La quasi-totalité des secteurs de l'économie sont fragilisés. Chacun(e) est frappé par cette crise de manière directe ou indirecte, immédiate ou différée, sur le plan sanitaire comme sur le plan social ou économique. Les conséquences de cette crise s'inscriront dans le temps long et seront durables, l'horizon de sortie de crise restant difficile à estimer.

Pour 2021 les estimations évoluent chaque semaine en fonction de la pandémie. Dans ses prévisions publiées en ce début d'année, l'OCDE a légèrement revu à la hausse sa prévision de croissance pour la France en 2021, à +5,9% contre +6% attendu auparavant et a relevé sa perspective pour 2022, à +3,8% contre +3,3% en décembre 2020. La France est ainsi placée pour cette année en tête du rebond économique en Europe, devant l'Espagne (+5,7%), l'Italie (+4,1%) et l'Allemagne (+3,2%).

1.3. Les finances publiques

Des finances publiques fortement mobilisées pour atténuer les effets de la crise et favoriser la relance de l'activité

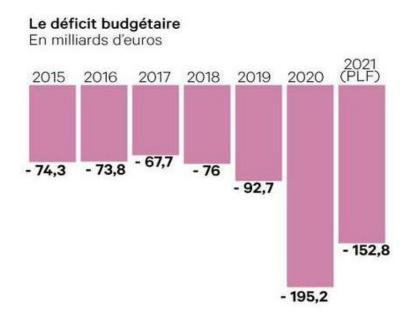
(Source : Projet de loi de Finances 2021)

Les finances publiques ont été fortement affectées par la crise économique et sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19, à la fois sous l'effet de la dégradation de l'environnement macroéconomique et des mesures de soutien d'une ampleur inédite.

La dépense publique a joué un rôle d'amortisseur de crise. L'Etat et les collectivités locales ont rapidement engagé un volume important de dépenses publiques, entrainant une dégradation importante du déficit et de la dette publics, de façon durable.

Le niveau d'endettement public est ainsi passé de 98,1% du PIB en 2019 à 117,5% en 2020. Il décroîtrait en 2021 pour atteindre 116,2 % du PIB.

En % de PIB	2018	2019	2020	2021
Déficit public	-2,3%	-3,0%	-10,2%	-6,7%
Croissance volume de la dépense publique (hors ci)	-0,9%	1,8%	6,3%	0,4%
Taux de prélèvements obligatoires (hors CI)	44,8%	44,1%	44,8%	43,8%
Taux de dépenses publiques (hors CI)	54,0%	54,0%	62,8%	58,5%
Dette publique	98,1%	98,1%	117,5%	116,2%



L'année 2021 sera marquée par la mise en œuvre du plan de relance, qui a pour objectif le retour de la croissance économique et l'atténuation les conséquences économiques et sociales de la crise.

2 - LOI DE FINANCES 2021 - VOLET COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Pour rappel, la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2018-2022 a profondément modifié les relations financières entre l'État et les collectivités. En effet, une approche partenariale reposant sur la stabilisation des concours financiers de l'Etat se substitue à la période de baisse de ces concours réalisée entre 2014 et 2017. Cette approche a pour contrepartie une incitation au renforcement de la maîtrise des dépenses de fonctionnement des collectivités.

La Loi de Finances 2021 réaffirme la volonté de l'Etat d'instaurer une logique partenariale avec les collectivités locales qui auront un rôle important à jouer dans la relance économique, mais avec toujours Le souci d'une gestion vertueuse des dépenses de fonctionnement.

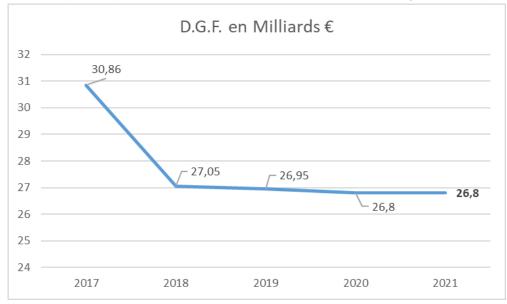
2.1 Les grandes orientations de la Loi de Finances 2021

Les principaux objectifs de la loi de finances 2021 s'articulent autour de 2 axes :

- ✓ Une volonté de répondre à la crise sanitaire avec des mesures de soutien aux Collectivités et contribuables et la présentation du plan de relance (100 milliards d'euros sur 2 ans)
- ✓ Une continuité des réformes du quinquennat avec le lancement de l'acte 2 de la réforme de la taxe d'habitation et une stabilité des enveloppes de DGF et fonds de péréquation

Des dotations stables pour l'exercice 2021

- 53,93 Md€ de concours financiers aux collectivités territoriales et 51,71 Md€ en excluant les mesures de périmètre et de transfert (-2,26 Md€). Les 51,71 Md€ comprennent notamment 26,756 Md€ au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement (18,3 Md€ pour le bloc communal et 8,5 Md€ pour les départements) et 4,54 Md€ de TVA affectée aux régions et départements.
- Au sein de la DGF, les **dotations de péréquation sont en progression** : hausse des Dotations de Solidarité Urbaine (DSU) et Dotation de Solidarité Rurale (DSR) de 90 M€ chacune, comme en 2019 et 2020.
- Stabilité des dotations d'investissement avec 2 Md€ pour les Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux (1,046 Md€), Dotations de Soutien à l'Investissement Local (570 M€), Dotation Politique de la Ville (150 M€) et Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (212 M€).



Le volet fiscal

- Entrée en vigueur du nouveau schéma de financement des collectivités locales suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation pour l'ensemble des ménages.

 Pour rappel, 80% des foyers ne paient plus la TH sur leur résidence principale tandis que pour les 20 % restant, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera
- Transfert de la part départementale de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) des départements aux communes et d'une fraction de TVA aux départements et EPCI pour compenser la perte de Taxe d'Habitation au 01/01/2021 (application d'un coefficient correcteur censé neutraliser les phénomènes de sur et sous compensations). Les intercommunalités et les départements récupéreront une fraction de TVA. Pour compenser la perte des frais de gestion de la taxe d'habitation, les régions toucheront une dotation de 293 millions d'euros.
- Mise en place d'un dispositif de « neutralisation » des effets de la réforme sur les indicateurs financiers servant à la répartition des dotations et fonds de péréquation.
- Baisse de la fiscalité économique locale

cette taxe sur sa résidence principale.

Suppression de 10,1 Md€ d'impôts économiques locaux, se décomposant de la manière suivante :

- √ 7,25 Md€ de Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises compensés par de la TVA pour les Régions.
- √ 1,75 Md€ de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et 1,54 Md€ de Cotisation Foncière des Entreprises sur les sites industriels, soit -3,3 Md€ pour les communes et EPCI compensés par un prélèvement sur recettes de l'État évolutif selon les valeurs locatives
- Nationalisation de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité :

La taxe sur la consommation finale d'électricité, qui est acquittée par les fournisseurs d'électricité, est revue profondément. Le but est à la fois de simplifier le recouvrement de la taxe et de procéder à une harmonisation des tarifs. La réforme sera mise en œuvre en trois étapes, sur une période de deux ans. Au 1er janvier 2021, il sera procédé à un alignement des dispositifs juridiques, notamment des tarifs. Au 1er janvier 2022, la taxe départementale sur l'électricité deviendra une part départementale de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité. Enfin, au 1er janvier 2023, une part communale sera instituée en remplacement de la taxe communale. Un guichet unique au sein de la direction générale des finances publiques (DGFIP) gérera la taxe rénovée. Les collectivités et leurs groupements qui disposaient encore d'un pouvoir de modulation des tarifs de la taxe, le perdront. Mais le produit de la taxe évoluera chaque année en fonction de la quantité d'électricité fournie sur le territoire concerné.

Le volet territorial du plan de relance

Annoncé en septembre 2020, le plan de relance, d'une envergure de 100 Mds€ sur 2 ans, est isolé dans une mission budgétaire dédiée dans le PLF 2021.

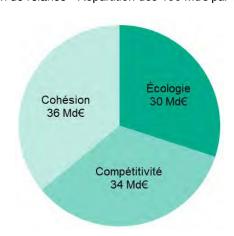
Il se décline autour de trois priorités :

- le verdissement de l'économie (rénovation énergétique des bâtiments, infrastructures de transports, stratégie hydrogène, biodiversité...),
- l'amélioration de la compétitivité des entreprises (capital investissement, recherche, relocalisations, soutien à l'export, au secteur culturel, ...)
- le soutien aux plus fragiles (emploi des jeunes, activité partielle, formation...).

Outre, les mesures de soutien à la compétitivité des entreprises qui vont peser sur la fiscalité des collectivités, le gouvernement assure que les collectivités locales vont avoir un rôle important à jouer

dans la mise en place de ce plan et insiste fortement sur sa « territorialisation » estimant que « c'est un gage à la fois d'efficacité, d'adaptabilité, d'équité et de cohésion », les collectivités locales étant invitées à compléter l'action menée, pour en démultiplier l'impact au niveau local.

Il est prévu qu'un tiers du plan de relance soit territorialisé par contractualisation avec les collectivités. Pour les collectivités locales, près d'un tiers de la somme annoncée devrait être consacrée aux missions d'aménagement du territoire et une partie des crédits seront déconcentrés aux préfets de départements et régions.



Plan de relance - Répartition des 100 Md€ par volet

3- CONTEXTE LOCAL ET SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : "Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice".

Autrement dit, pour qu'il y ait équilibre réel, chaque section doit être votée en équilibre comptable, c'est à dire avec un solde positif ou nul. La section de fonctionnement doit obligatoirement avoir un solde positif ou nul. L'excédent constituera alors une recette d'investissement.

La section d'investissement doit aussi être votée à l'équilibre mais devra respecter une condition supplémentaire : le montant de remboursement du capital de la dette ne pourra pas être supérieur aux recettes d'investissement de la Collectivité hors emprunt. Cela veut dire qu'une Collectivité ne pourra pas inscrire un emprunt pour compenser tout ou partie du remboursement du capital de sa dette sur un exercice.

Enfin, les budgets sont tenus par un principe de sincérité, c'est à dire qu'il n'est théoriquement pas possible de majorer ou minorer artificiellement une recette ou une dépense afin d'équilibrer le budget.

3.1 Évolution du périmètre de compétences

Pour rappel la commune d'Etain a décidé courant 2019 de transférer les compétences eau potable et assainissement au Syndicat Intercommunal des Eaux de Piennes (SIEP). Ce transfert est effectif depuis le 1^{er} janvier 2020.

C'est le SIEP qui assure désormais l'entretien et le renouvellement des réseaux et ouvrages d'eau potable et d'assainissement. Il assure également la gestion administrative ainsi que la gestion clientèle du service (fin du contrat d'affermage Véolia le 31/03/2021)

Cela signifie donc que les décisions budgétaires dans ce domaine sont désormais prises par le Conseil d'Administration du syndicat au sein duquel siègent 3 représentants de la commune.

Impact pour les habitants

Ce transfert de compétence s'est opéré avec l'assurance d'un maintien des tarifs pour l'usager (pas d'évolution du tarif global eau et assainissement)

Par ailleurs, la relation avec l'usager devrait être facilitée avec la mise en place par le SIEP d'une permanence d'accueil hebdomadaire à l'hôtel de ville d'Etain.

3.2 Évolution de la DGF d'Etain

Après une baisse notable en 2017, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat à la commune d'Etain est restée relativement stable ces 3 dernières années. Une légère progression de son montant (+2,3%) au cours des 2 dernières années a permis à la commune de retrouver le niveau de DGF de 2015.

Si les montants à percevoir pour l'exercice 2021 ne sont pas encore communiqués, les orientations budgétaires de la Loi des Finances 2021 permettent de tabler sur une stabilité des dotations pour élaborer le Budget Primitif (BP) 2021 de la ville.

DGF ETAIN	2017	2018	2019	2020	2021 prévision
Dotation Forfaitaire	538 984 €	538 296 €	536 577 €	535 374 €	Montant DGF
Dotation de Solidarité Rurale	396 513 €	411 074 €	423 680 €	444 386 €	1 085 0000 €
Dotation Nationale de Péréquation	123 997 €	124 398 €	124 752 €	118 736 €	
TOTAL	1 059 494 €	1 073 768 €	1 085 009 €	1 098 496 €	

3.3 Analyse rétrospective du Budget Principal de la Ville

Évolution des dépenses de fonctionnement

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020 provisoire
011 Charges à caractère général	506 562,47 €	498 483,17 €	511 341,66 €	520 269,46 €	519 549,93 €
012 Dépenses de personnel et frais assimilés	896 026,56 €	931 368,79 €	851 666,53 €	918 720,71 €	913 113, 94 €
65 Autres charges de gestion courante	251 323,04 €	270 985,39 €	547 656,25 €	238 772,73 €	277 318,38 €
66 Charges financières	48 188,08 €	41 292,89 €	27 968,16 €	39 684,15 €	25 766,86 €
67 Charges exceptionnelles	460,00 €	25 080,33 €	9 608,24 €	6 139,00 €	137 047,72 €
042 Opération d'ordre de transfert entre section	138 203,31 €	112 108,16 €	140 899,54 €	148 254,19 €	100 111,82 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCT.	1 840 763 €	1 879 319 €	2 089 140 €	1 871 840 €	1 972 908,65
VARIATION	-4,8%	+2,1%	+11,2%	-10,40%	+ 5,4% -1,7% *

^{*} Progression des dépenses hors transfert financier SIEP

Principaux constats

- On constate une progression de + 5,4% des dépenses de fonctionnement. Cette progression doit être minorée en tenant compte de la somme de 132 507€ correspondant à l'écriture comptable du transfert au SIEP du résultat 2019 du budget investissement « eau et assainissement ». Cette somme a été inscrite au chapitre 67 « charges exceptionnelles » en dépenses et sera reprise dans l'affectation du résultat de clôture. Ainsi, les dépenses de fonctionnement hors transfert financier au SIEP baissent de 1,7%.
- Les charges à caractère générale restent stables malgré **l'intégration de nouvelles dépenses liées** à la crise sanitaire (masques pour la population, EPI renforcé pour le personnel...). La baisse de certaines charges permet en effet d'atténuer l'incidence financière de ces dépenses imprévues. Parmi les dépenses en nette diminution, on peut noter notamment celles liées à l'achat de petit équipement (- 12 000 € env.) ou encore les dépenses « eau et assainissement » (- 7 000 € env.)
- Le poste de dépenses « charges de personnel » baisse légèrement comparativement à 2019. Néanmoins, il devrait progresser en 2021 avec le recrutement d'un chef de projet dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain », poste financé à 75% par des aides de l'Etat

Évolution des recettes de fonctionnement

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020 provisoire
3 Atténuation de charges	38 700 €	71 416 €	35 693 €	48 598 €	23 253 €
					•
70 Produits des services du domaine	74 081 €	133 948 €	61 610 €	116 307 €	169 876 €
73 Impôts et taxes	800 193 €	829 657 €	833 293 €	853 913 €	849 479 €
74 Dotations, Subventions et participations	1 158 646 €	1 175 434 €	1 198 190 €	1 179 456 €	1 215 967 €
75 Autres produits de gestion courante	88 286 €	106 847 €	254 273 €	92 448 €	86 448 €
76 Produits financiers	4€	3€	4€	4€	4€
					10.015.0
77 Produits exceptionnels	44 501 €	13 947 €	41 272 €	32 160 €	10 615 €
042 Opération d'ordre de section à section	59 996 €	43 123 €	44 724 €	60 018 €	39 987 €
002 Excédent de fonctionnement reporté		559 312 €	571 832 €	553 379 €	363 549 €
TOTAL RECETTES DE FONCT.	2 264 407 €	2 933 686 €	3 040 893 €	2 936 283 €	2 759 179 €
VARIATION	-2,9 %	+ 29,5 %	+ 3,6 %	- 3,4 %	- 6 %

Constats

■ Pour la 2^e année consécutive les recettes de fonctionnement de la ville sont en baisse -6% en 2020 comparativement à 2019.

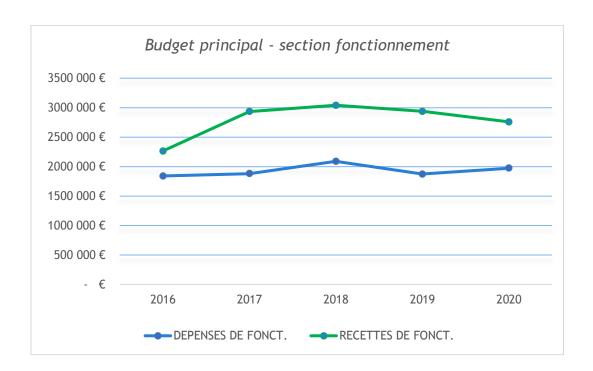
Les principales diminutions constatées concernent :

- Les remboursements sur salaires -24 000 € environ
- Les revenus des immeubles 9 000 € environ
- Les produits exceptionnels 21 000 €
- L'excédent de fonctionnement reporté 190 000 €

Toutefois, ces recettes ne tiennent pas compte du transfert de résultat par opération d'ordre non budgétaire, soit 132 507€ et 114 072 € à ajouter au résultat de l'exercice 2020 et correspondant au transfert de résultat du budget « eau et assainissement » 2019 (fonctionnement et investissement). Ces sommes sont reprises dans l'affectation du résultat 2020 (voir ci-après).

■ Certaines recettes ont été plus élevées que prévu, en particulier le produit des coupes de bois + 66 700 € environ, soit 40 000 € de plus que les prévisions du BP 2020

- Le produit de la fiscalité est relativement stable (-0,5%), même si on note une baisse de près de 20% du produit de la CVAE (soit une baisse de près de 10 000€)
- Les recettes du chapitre 74 « *Dotation, subventions et participations* » progressent de 3% (+36 000€)



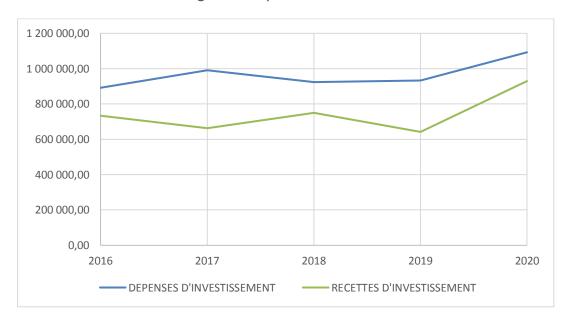
• Évolution des dépenses d'investissement

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020 provisoire
dépenses d'équipement	666 946,42	422 391,41	402 188,62	557 755,22	491 077,95
					-
dépenses financières	164 936,21	366 382,84	149 448,79	140 938,95	261 699,61
opérations d'ordre	59 995,65	44 723,60	44 723,60	60 018,48	48 577,54
dépenses imprévues d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE L'EXERCICE	891 878,28	833 497,85	596 361,01	758 712,65	801 355,10
001 déficit d'investissement reporté	0,00	158 287,04	327 677,02	174 608,08	291 323,57
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	891 878,28	991 784,89	924 038,03	933 320,73	1 092 678,67

Évolution des recettes d'investissement

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020 provisoire
Recettes d'équipement	62 895,47	153 639,39	30 056,00	36 736,92	22 220,04
Recettes financières	137 142,46	396 760,01	578 474,41	457 006,05	798 682,94
Opérations d'ordre	138 203,31	112 108,16	140 899,54	148 254,19	108 702,82
RECETTES DE L'EXERCICE	338 241,24	662 507,56	749 429,95	641 997,16	929 605,80
001 excédent d'investissement N-1	395 350,00				
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	733 591,24	662 507,56	749 429,95	641 997,16	929 605,80
solde section d'investissement	-158 287,04	-329 277,33	-174 608,08	-291 323,57	-163 072,87

Budget Principal - section investissement



3.4 L'exécution du budget 2020

RÉSULTAT DE CLÔTURE PROVISOIRE AU 31.12.2020 - BUDGET GÉNÉRAL

	RESULTAT CA 2019	AFFECTATION AU 1068	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE 2020	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INV.	- 291 323,57€		128 250,70 €	114 072,48 €	- 49 000,39 €	251 660,00 €	- 182 916,00 €	-231 916,39 €
IIVV.	- 291 323,37 €		128 230,70 €	114 072,46 €	- 49 000,39 €	68 744,00 €		
FONCT.	1 064 443,06 €	700 893,61 €	422 721,82 €	132 507,45 €	918 778,72 €			918 778,72 €

Le résultat de l'exercice 2020 présente un excédent cumulé de 918 778,72 € en fonctionnement et un résultat cumulé négatif de 231 916,39 € en investissement.

Le besoin de financement en investissement, s'élevant 231 917 €, sera couvert par l'excédent de fonctionnement. Le solde restant d'environ 686 800 € sera reporté en excédent de fonctionnement. En 2019, ce solde s'élevait à environ 363 000 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	918 778,72 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	231 916,39 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	686 862,33 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

3.5 Structure et gestion de la dette

Le niveau d'endettement de la ville reste mesuré et inférieur à la moyenne des communes de même strate. Dans le respect des orientations budgétaires décidées l'année passée, les investissements réalisés en 2020 sur le budget principal ont été financés sans recourir à l'emprunt ce qui permet de poursuivre le désendettement de la ville avec une extinction du capital restant dû d'ici 2027.

Cependant, pour l'année 2021, le recours à l'emprunt sera nécessaire pour assurer le financement d'opérations importantes pour le territoire telles que le programme de requalification urbaine et paysagère du secteur place du Bosquet et par Paul Thiéry.

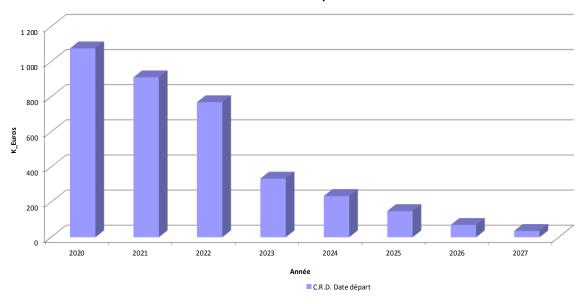
	Evolution de l'encours de la dette Budget Principal Ville au 01/01 année N				
Année	Capital restant dû				
2020	726 974,14 €				
2021	582 081,01 €				
2022	460 520,18 €				
2023	334 123,49 €				
2024	235 849,49 €				
2025	148 582,83 €				
2026	69 976,67 €				
2027	35 768,29 €				

Concernant le budget principal de la ville, le capital début de période s'élève à 726 974,14 €, soit une dette par habitant de 198,41 € (nb d'habitants : 3664) mais 277,15€ tous budgets confondus (ville, lot.Riévillers2), contre 235,22€ en 2019 (nb d'habitants 3 684)

Evolution de l'encours à compter du 01/01/2020

Toutes Banques Budgets: RIEVILLERS VILLE

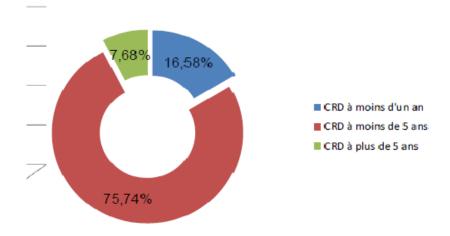
C.R.D. Date départ



	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Date départ	1 076	911	769	334	235	149	70	36



% du capital remboursable par période



Les chiffres clés de l'encours de dette au 31/12/2019 (tous budgets)

Eléments	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019	Var% (N/N-1)
Capital restant dû	910 581,02	1 075 474,15	-15,33%
- dont emprunts à taux fixe	870 581,02	1 015 474,15	-14,27%
- dont emprunts à taux variable	40 000,00	60 000,00	-33,33%
Durée moyenne de l'encours (années)	3,75	5,16	-27,33%
Taux d'intérêt moyen de l'encours	2,52%	3,18%	-20,75%
- dont emprunts à taux fixe	2,63%	3,36%	-21,73%
- dont emprunts à taux variables	0,22%	0,22%	0,00%
Encours soumis aux variations de marchés	40 000,00	60 000,00	-33,33%

Source Concertaux

Important:

Le capital restant dû au 31/12/2020 comprend un emprunt relais d'une durée de 3 ans et d'un montant de 288 500 € contracté en 2019 sur le budget annexe « Lotissement Riévillers 2 ». Durant cette période, seuls les intérêts du prêt sont remboursés. Cette solution de financement est apparue la plus adaptée sachant que la commercialisation des parcelles du lotissement devrait couvrir l'intégralité des dépenses réalisées sur cette opération. Les ventes de parcelles réalisées et en cours permettent d'escompter un remboursement total du prêt d'ici fin 2022 (9 parcelles/13).

Evaluation du niveau de risque selon la classification GISSLER

(source: bureau d'études CONCERTAUX)

La charte de bonne conduite, résultat du rapport GISSLER, signée en 2009 entre les représentants des établissements bancaires et les collectivités locales dresse un tableau synthétique des risques en fonction de la situation géographique et des conditions structurelles des index. Le bureau d'études Concertaux a utilisé cette méthode pour évaluer le niveau de risque associé à l'ensemble de la dette de la collectivité.

Notation du risque	Indices sous-jacents
1	Indices zone euro
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices
3	Ecarts d'indices zone euro
4	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro
5	Ecart d'indices hors zone euro

Notation du risque	Structures
А	Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
В	Barrière simple. Pas d'effet de levier
С	Option d'échange (swaption)
D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé
E	Multiplicateur jusqu'à 5

Classification de l'encours de la dette de la collectivité

				Classification Gissler		
Banque	CRD au 31/12/2020	Type de taux	Niveau de taux contr.	Indice	Stucture	
BANQUE POSTALE	288 500,00	Fixe	0,37%	1	Α	
BANQUE POSTALE	52 169,00	Fixe	1,74%	1	А	
CREDIT MUTUEL	88 987,23	Fixe	3,40%	1	А	
CAISSE D'EPARGNE GRAND EST EUROP	118 326,91	Fixe	3,66%	1	А	
CAISSE D'EPARGNE GRAND EST EUROP	67 678,32	Fixe	4,36%	1	Α	
CREDIT MUTUEL	35 019,64	Fixe	4,50%	1	Α	
CAISSE D'EPARGNE GRAND EST EUROP	219 899,92	Fixe	4,56%	1	А	
SOCIETE GENERALE	40 000,00	Variable	E3M+0,22%	1	А	
TOTAL	910 581,02					

3.6 Situation financière de la ville

Les ratios

Parmi les informations que doivent contenir les budgets primitifs et comptes administratifs des collectivités de 3 500 habitants et plus figurent, aux termes de l'article R. 2313-1 du Code général des collectivités territoriales , une série de ratios destinés à renseigner élus et citoyens sur la santé

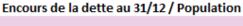
financière de la collectivité. Ces ratios permettent de fournir des éléments de comparaison pour chaque niveau de collectivités.

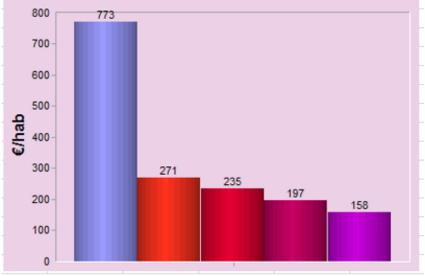
Pour la ville d'Etain, ces ratios sont les suivants

		Infort	nations financi	ères - ratios (2)	ratio 2018 des communes de 3500 à 5000 hab	ratio 2015 Etain	ratio 2016 Etain	ratio 2017 Etain	ratio 2018 Etain	ratio 2019 Etain	ratio 2020 Etain
1		Dépenses réel	les de fonction	nement/ popula	tion	829,00	456,00	432,00	467,00	465,72	455,89	502,14
2	2 Produit des impositions directes/ population				454,00	188,00	190,00	198,00	197,33	206,58	207,38	
3	Recettes réelles de fonctionnement/ population			1016,00	605,00	580,00	631,00	568,48,	630,53	645,40		
4		Dépenses d'equipement brut/ population		330,00	220,00	199,00	190,00	216,53	163,73	145,50		
5		Encours de de	tte/ population			773,00	335,00	298,00	271,00	235,21	197,51	159,47
6	,	DGF/ populati	on			150,00	287,00	276,00	287,00	275,71	294,51	300,95
7	'	Dépenses de personnel/ dépenses réelles de fonctionnement		0,53	0,53	0,54	0,54	0,53	0,55	0,50		
9	1	Marge d'autof	inancement = (l	DRF+rembourse	ement dette)/RRF	0,89	ND	ND	ND	ND	ND	0,84
	capacité de désendettement (dette / épargne brute)				0,81	2,54	1,29	0,44	0,72	0,78	0,69	
											Pop 2020	3650

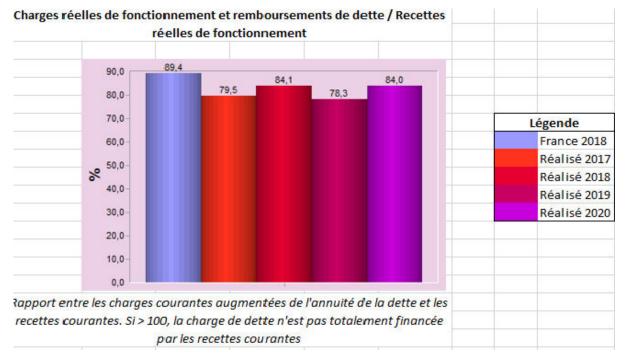
Quelques précisions

- **Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population**: montant total des dépenses de fonctionnement en mouvement réels. Les dépenses liées à des travaux en régie (crédit du compte 72) sont soustraites aux DRF.
- Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.
- Dépenses de personnel/DRF: mesure la charge de personnel de la collectivité; c'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la collectivité
- Marge d'autofinancement courant (MAC): capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevé, à contrario un ratio supérieur à 100% indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement.
- Capacité de désendettement : en combien d'années une collectivité pourrait-elle rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut





Evaluation de l'endettement total en fin d'exercice par habitant



Avec une capacité de désendettement inférieur à un an, on peut considérer que la situation financière de la commune est saine.

Pour information, la loi de programmation des finances publiques 2018/2022 prescrit un plafond de capacité de désendettement qui est de :

- 12 ans pour les communes,
- 10 ans pour les départements,
- 9 ans pour les régions et les collectivités uniques.

De même, l'encours de la dette par habitant est largement inférieur à la moyenne des communes de mêmes strates. Il diminue depuis 2016 malgré une baisse enregistrée de la population communale. A noter que sur la même période, les taux de la fiscalité directe n'ont pas été augmentés.

4 - LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

Au vu des éléments de contexte déclinés précédemment, l'économie générale du budget 2021 devrait globalement s'inscrire dans la continuité des exercices précédents tant au niveau des recettes, que des dépenses de fonctionnement.

S'agissant de l'investissement, l'effort de la collectivité doit être accentué. D'abord parce que la crise sanitaire a eu, entre autres conséquences, une incidence directe sur le programme d'investissement 2020 de la ville. Le calendrier de mise en œuvre de certaines opérations a en effet été quelque peu retardé. Ensuite, parce que dans un contexte de relance, il est important que la commune participe à l'effort national de soutien de l'activité économique et de l'emploi. Enfin, parce que d'importants efforts restent à faire pour améliorer le cadre de vie des stainois et redynamiser la ville.

Le budget 2021 devra donc refléter les choix politiques en matière de développement territorial, de services aux habitants, d'environnement, de dynamique associative, avec toujours le souci d'une gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement.

4.1 Les principaux objectifs poursuivis

> Préserver la capacité d'autofinancement par une gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement

La maîtrise des dépenses de fonctionnement est bien entendu une préoccupation constante de l'administration communale et de l'équipe municipale. Cependant les marges de manœuvre pour réduire ces dépenses sont aujourd'hui très limitées ; d'autant qu'on a pu constater au cours de ces dernières années une augmentation des dépenses incompressibles (dématérialisation des actes et procédures, évolution des normes techniques, renforcement des EPI...)

Les charges de personnel

Poste de dépense important de la section fonctionnement du budget principal, les dépenses de personnel restent maîtrisées et n'ont pas augmenté en 2020.

Pour 2021, il est attendu une augmentation de ces dépenses avec le recrutement d'un chef de projet « petites villes de demain » financé à 75% par l'Etat. Par ailleurs une réflexion est en cours pour améliorer la prise en compte de la valeur professionnelle individuelle des agents.

Autres dépenses

Plusieurs nouveaux projets sont prévus en fonctionnement :

- ✓ La réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale (contribution de 7 000 € HT sur 3 ans)
- ✓ La création d'un film pour promouvoir la ville (4700 € TTC)
- ✓ L'étude de revitalisation du centre-bourg avec le soutien technique de l'EPFGE et en partenariat avec la CCPE (10 000 € ville/10 000 € CCPE/80 000 € EPFGE)

Inscrire la ville dans une dynamique de développement territorial

La ville d'Etain a été retenue pour bénéficier du programme national « *Petites Villes de Demain* » après avoir présenté sa candidature. Le programme « *Petites Villes de Demain* » vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il vise à accompagner la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires dynamiques. Il devrait permettre à la ville de bénéficier d'un soutien technique et financier renforcé de l'Etat et des autres partenaires associés pour définir et mettre en œuvre son projet de développement territorial.

L'étude de revitalisation du centre-bourg qui va être réalisée par l'EPFGE constitue une première étape de la démarche. Elle vise à définir les orientations stratégiques et le programme d'investissement à mettre en œuvre prioritairement pour redynamiser la ville.

> Accentuer l'effort d'investissement

La maîtrise de dépenses permet cette année encore de dégager un excédent de fonctionnement sur le budget principal suffisant pour poursuivre l'effort d'investissement tout en limitant le recours à l'emprunt. L'importance des investissements projetés (déclinés dans le tableau ci-dessous) nécessite de prévoir un emprunt dont le montant sera précisé au moment du vote de budget.

Concernant les subventions, les dossiers déposés auprès des différents partenaires et les premières décisions connues permettent d'escompter un taux d'aides publiques plutôt satisfaisant pour les projets importants (programme de requalification urbaine et paysagère, création d'un terrain de foot en gazon synthétique, réfection toiture pavillon F. Verdun...)

Remise à niveau des équipements communaux et maîtrise de la dépense énergétique

La remise à niveau des installations sportives et de loisirs, ainsi que des bâtiments communaux est une dépense récurrente et nécessaire pour la commune. Elle vise plusieurs objectifs : entretenir le patrimoine communal et permettre à la population, ainsi qu'aux partenaires du monde associatif, de l'éducation... de disposer d'équipements de qualité répondant à leurs besoins, mais également améliorer la performance énergétique des bâtiments qui reste encore insuffisante.

En 2020 quelque 170 K€ de dépenses ont été consacrés à cet objectif, sans compter les travaux en régie réalisés par le service technique. Pour 2021, 250 k€ environ seront inscrits au BP.

Pas d'augmentation de la pression fiscale

La situation financière de la ville permet pour cette année encore de ne pas augmenter la pression fiscale. Le programme prévisionnel des investissements sera fondé sur la stabilité de la fiscalité locale.

> Renforcement du soutien à la vie associative locale

La commune soutient de longue date les partenaires associatifs qui contribuent au dynamisme de la vie locale. Ce soutien se situe à plusieurs niveaux : aides financières, soutien technique important pour l'organisation d'évènements, prêt de matériel, mise à disposition de locaux.

Pour rappel, en 2020 la commune avait décidé d'abonder l'enveloppe dédiée à la vie associative en mobilisant **10 000 € supplémentaires** pour accompagner des projets spécifiques concourant à la dynamique locale. Cette « aide aux projets » a permis de porter à 45 0000 € l'enveloppe globale de soutien au secteur associatif. Pour cette année, il est proposé de reconduire au même niveau l'aide aux associations soit : 35 000 € d'aide au fonctionnement et 10 000 € d'aide aux projets

4.2 Les investissements projetés

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
OPERATION 101 : INSTALLATIONS SPORTIVES ET LOISIRS					
Jeux la Vignette	30 000 €		OPERATION 111: ECLAIRAGE ET ILLUMINATIONS		
•			Création de 2 nouveaux points lumineux (Chemin des		
Aménagement terrain foot en gazon synthétique	1 380 000 €	805 000 €	longues raies+parking rue Lavaux	1 240 €	
			Electrification du terrain de cross	20 000 €	
s/total	1 410 000 €	805 000 €	s/total	21 240 €	
OPERATION 106 : VOIRIE			OPERATION 118: HOTEL DE VILLE		
Remise aux normes feux tricolores	26 900 €	8 900 €	Rénovation des fauteuils salon d'honneur	9 000 €	
Défenses incendie Avenue du 8ème BCP	26 300 €	15 300 €	AMO mise en accessibilité et restructuration hôtel de ville	?	
Défenses incendie Maison de Retraite	24 000 €	12 000 €	s/total	9 000 €	
RAR Création d'un chemin Haut-bois	59 736 €	29 418 €	ODERATION 400 MON INDIVIDUALISES		
RAR solde voirie 2020	49 800 €		OPERATION 199 : NON INDIVIDUALISEE	4.575.0	
<i>t.</i>			Jardin souvenir	4 575 €	
s/total	186 736 €	65 618 €	Columbarium	8 500 €	
			Accessoires Podium	2 500 €	
			Extension Vidéo protection	27 706 €	
OPERATION 109 : SERVICES TECHNIQUES			Parc informatique (serveur+PC)	30 000 €	
	2 500 6		Trvx de nettoiement, dépressage et régénération dans	17 660€	
Achat petit outillage	3 500 €		forêt communale		
Mobilier urbain (bancs, poubelles, barrières+potelets)	10 000 €		RAR frais formation tangara	1 350€	
Achat d'un chargeur Ausa+nacelle	71 400 €		s/total	92 291 €	
s/total	84 900 €	0€	37 total	32 231 0	
3) (0(0)	04 300 C	00	Opération financière		
OPERATION 110 : REQUALIFICATION URBAINE			Terrain maraicher bio rue des Abattoirs	30 240 €	
REQUALIFICATION URBAINE ET PAYSAGERE PLACE BOSQUET ET PARC PAUL THIERY			s/total	30 240 €	
Programme de requalification urbaine et paysagère - Phases 1 et 2 (tranche ferme)	1 692 426 €	699 823 €			
Travaux enfouissement réseaux Place Bosquet (estimation)	100 904 €	53 172 €	TOTAL INVESTISSEMENT PAR OPERATION	3 984 671 €	1 733 247 €
Frais mission SPS+honoraires architecte	16 300 €				
Achat terrain Mangin (4660€)+frais notaire 8% (400€)	5 060 €			-	
RAR frais bornage terrain Mangin (800€)+frais notaire					
terrain Nosal- 8% de 45000€ (3600€)	4 400 €				
RAR Marché MOE programme requalification urbaine et					
paysagère + MOE enfouissement des réseaux	63 510 €				
RAR REFECTION RUE DU PETIT ORNEL	0€	2 076 €		- Land	
s/total	1 882 600 €	755 071 €			
OPERATION 116 : DIVERS BATIMENTS				-	
Isolation Gendarmerie	23 600 €				
Toiture Pavillon F. Verdun	93 200 €	61 200 €		-	
Isolation Pavillon F. Verdun	29 300 €				
Changement porte extérieure Gendarmerie	9 000€			-	
Changement porte garages logt rue Pasteur	11 500 €				
Changement fenêtres logt écoles 1er étage	5 500€				
Travaux de raccordement ligne internet bât.USEB	2 700€				
Assistance technique agenda accessibilité	20 000 €				
RAR MO restaurat° vitraux église	72 864 €	15 180 €			
Subv. nouvelle sur marché MO vitraux église (30360€)		9 108 €			
RAR Subv. Toiture Brasse et Focosi		22 070 €			
s/total	267 664€	107 558 €			
•			1		